

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

ECHO DE L'OUEST

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamés, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

DIEU ET LA FRANCE.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

LA RÉPUBLIQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

Il est nécessaire de dégager clairement les doctrines du discours de La Ferté-sous-Jouarre. Le rôle que M. Gambetta a joué après le 4 Septembre, celui que les discordes du parti conservateur peuvent lui réserver encore, son autorité reconnue comme chef de la République radicale, et par-dessus tout les alliances qui semblent le rapprocher des tendances actuelles du gouvernement, ne permettent pas de rester indifférent à des manifestes où se révèlent les desseins de ceux qui s'annoncent comme nos maîtres futurs.

Le manifeste de M. Gambetta peut se résumer en deux termes, qui sont ceux-ci :

- Radicalisme et dictature.
Radicalisme dans l'organisation économique, sociale, politique, religieuse.
Dictature dans l'exercice de la puissance publique.
Il n'y a pas de meilleur moyen de mettre en lumière ces conclusions que d'extraire du long discours de La Ferté-sous-Jouarre toutes les affirmations qui s'y rapportent.

I

D'abord voici l'ouverture. C'est une Adresse de l'Union républicaine de Bordeaux, contenant cette déclaration :

« Les intrigues monarchiques, qui sont allées jusqu'à la conspiration, exigent une fédération morale contre les menées anti-nationales des partis qui ont spéculé sur nos malheurs pour relever des bastilles.
» Veuillez donc, citoyens, compter sur notre concours pour la défense de la République, et la préparation d'institutions prochaines qui la rendront inébranlable. »

Cela veut dire que le parti conservateur, accusé d'intrigues monarchiques, conspire, et qu'une fédération doit être formée contre lui, c'est-à-dire contre la majorité de l'Assemblée.

Fédération! C'était précisément le drapeau du 18 mars.

II

Dans toute la première partie de son discours, M. Gambetta se fait l'apologiste, non pas seulement des principes de la Révolution française, ce qui eût été son droit incontestable, mais aussi des procédés révolutionnaires. S'il applaudit à la chute de la Bastille, ce n'est pas parce que la forteresse du despotisme venait de s'écrouler, mais parce que la République violente se dressait déjà sur ses ruines; « c'est parce que la France était émancipée du joug de la royauté, de la tutelle des princes et de la domination de cette lèpre dévorante du clergé. »

Le 14 juillet n'est pas seulement, pour M. Gambetta, la date de l'émancipation, c'est surtout la date de la Révolution, et il l'explique en ces termes :

« Et voilà comment les faits s'enchaînent, l'un entraînant l'autre. Il est bien certain, en effet, que le 10 août, que le 22 septembre, que les journées les plus décisives de la Révolution française sont contenues, sont impliquées dans ce premier fait qui les enveloppe : le 14 juillet 1789. »

En dehors des dates qu'il rappelle, il y en a d'autres que l'orateur ne cite pas, mais qu'il implique évidemment dans ce qu'il appelle les journées décisives de la Révolution française. Rien n'était plus décisif, en effet, que l'échafaud de Louis XVI, de Marie-Antoinette et des vingt mille victimes de la Terreur.

III

A Saint-Quentin et à Versailles, M. Gambetta avait parlé avec respect des monarchies du passé; aujourd'hui, il les confond avec l'Empire, ce qui est, suivant ses idées, le maximum de l'injure. Écoutons-le :

« Il n'y a pas deux espèces de monarchies; il n'y en a qu'une : on a ou on n'a pas un maître. C'est la nation asservie au bénéfice d'un seul... C'est par le déficit et la banqueroute que la Monarchie fut acculée à la convocation des Etats-Généraux. Donc, je maintiens à la Monarchie l'épithète de banqueroutière. »

C'est ainsi que M. Gambetta traite une institution dans laquelle se résume l'histoire nationale, et dont Armand Carrel disait « qu'elle avait fait la carte de France. »

IV

Après avoir glorifié la Révolution dans le passé, M. Gambetta la définit dans l'avenir, non par la conciliation et la fusion des éléments sociaux, mais par l'antagonisme. C'est ici que le radicalisme se révèle avec son véritable esprit. Voici ce qu'il dit :

« Il ne faut pas qu'il y ait encore aujourd'hui des épaves d'aristocratie, des restes de sectes jésuitiques; une haute bourgeoisie, oublieuse de ses origines, s'arrogeant toutes les dominations, et s'inspirant de tous les vieux despotismes; une classe moyenne isolée, fermée, timide, peureuse, prête à tout par peur, et par la plus inexplicable des peurs, se bouchant les oreilles, fermant les yeux, redoutant tout contact avec les autres classes. »

V

Après avoir posé sa doctrine de l'antagonisme, M. Gambetta arrive à cette déduction logique d'une République nécessaire, supérieure au suffrage universel lui-même, une République qui s'impose, il indique ensuite les trois choses qu'il attend de la République, et qui peuvent se résumer ainsi :

- 1° L'éducation laïque imposée à tous, c'est-à-dire la négation la plus complète de la liberté du père de famille, qu'il traite de ridicule sophisme;
2° La nation armée;
3° Quelque chose de mystérieux qui ne se définit pas bien et qui doit faire sérieusement réfléchir. Nous laissons la parole à l'orateur de La Ferté-sous-Jouarre :

« A ces deux moyens, il sera nécessaire d'en joindre un troisième qui sera, dans l'Etat, l'application rigoureuse de la souveraineté nationale, de telle sorte qu'il soit bien entendu qu'on en a fini, soit avec les usurpations d'un jour, soit avec les tentatives de conspiration. (Oui! oui! — Très-bien!)
» Je ne veux pas m'expliquer davantage,

mais il faut que la souveraineté nationale soit seule maîtresse. (Nouvelles marques d'approbation.) »

Pour que M. Gambetta ne puisse pas s'expliquer sur ce troisième moyen que le parti radical se réserve d'employer, il faut qu'il soit bien inexplicable.

Comme on le voit, nous sommes bien loin de « cette République conservatrice, profondément conservatrice » que M. Gambetta applaudissait l'autre jour, lorsque M. Thiers revendiquait l'honneur de la fonder.

Son discours nous explique son enthousiasme. Il ne demande à M. Thiers que la forme; il se charge du fond.

Il y a des hommes de beaucoup de sens qui trouvent tout cela ridicule, et nous en connaissons qui nous reprochent d'y prêter la moindre attention. Nous ne sommes pas de cet avis. Après ce que nous avons subi, nous pouvons nous attendre à tout subir, surtout si nous ne savons rien empêcher.

M. Gambetta est désormais un chef de parti; il représente la force d'impulsion de la démocratie révolutionnaire; dictateur d'hier, il est marqué par ses ennemis comme par ses amis pour devenir le dictateur de demain. Il a son programme, son plan, son personnel, son but.

Avec les forces dont il dispose, le parti radical peut non-seulement entraîner la République, mais encore l'absorber. Alors la République ne sera plus telle que M. Thiers l'entend; elle sera telle que M. Gambetta la prépare, elle sera la Révolution.

Le parti conservateur serait perdu et le pays avec lui, s'il n'était pas prêt à opposer à ce péril imminent autre chose que des tristesses résignées ou de vaines résistances. La force matérielle dont il dispose en ce moment serait insuffisante. L'heure est venue pour lui de se régénérer, de s'organiser par des doctrines vivifiantes, par des idées communes, par la revendication du droit et par la large conciliation des principes de la liberté constitutionnelle avec toutes les applications légitimes du progrès, avec toutes les réformes nécessaires.

L'ordre, l'autorité, ne sortiront plus du despotisme. La défense sociale, pour être

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE IV.

KRAPOULOF.

(Suite.)

— Oh! les scélérats! s'écria César, et on ne les a pas fusillés.

— Les plus compromis seuls ont été envoyés en Sibérie; mais il a fallu se montrer indulgent pour les autres parce qu'ils étaient trop nombreux.

— Pauvre Pologne! fit César; à quels hommes elle est livrée!

— Si l'Europe le savait, murmura Kirposky avec découragement, mais l'Europe ne le sait pas, elle ne peut pas le savoir. Elle nous plaint peut-être, mais elle nous blâme encore plus. A ses yeux nous sommes un peuple remuant et brouillon. Ce rideau de montagnes, ajouta-t-il, en montrant la ligne des Karpathes, est une barrière entre nous et l'Occident. A ses pieds expirent les gémissements d'un peuple opprimé. Les calomnies de nos persécuteurs la franchissent seuls. Les Polonais ne sont pas seulement martyrs de la persécution, ils sont aussi victimes de la calomnie. Que Dieu ait pitié de nous.

— Mais enfin, mon oncle, si les choses sont ainsi, pourquoi la nation tout entière ne se soulève-t-elle pas?

— Et ne vois-tu pas que c'est là justement ce qu'ils veulent, ne vois-tu pas qu'ils ne nous poussent à l'insurrection que pour avoir le prétexte de nous russifier, c'est-à-dire de nous anéantir; qu'ils ne persécutent nos prêtres que pour avoir l'occasion de renverser nos églises, de briser nos croix,

d'implanter leur schisme, symbole de l'esclavage, à la place du catholicisme, qui est par essence la religion de la liberté? L'insurrection, mon enfant, ne vois-tu pas que c'est la mort? Leurs armées sont prêtes, leurs arsenaux regorgent de munitions, leurs canons sont chargés pour mitrailler une population sans armes, dont, par un surcroît de précautions, ils vont, sous prétexte de recrutement, enlever la fleur. Leur visite d'hier au soir n'a pas d'autre motif. Dans toutes les villes, dans tous les villages, ils comptent nos jeunes gens; ils dressent avec un soin infini les listes de proscription. Le mois de janvier sera célèbre dans les fastes de nos malheurs, nos dernières forces nous seront enlevées, et alors, vienne l'insurrection, et la dernière heure de la Pologne aura sonné. Les hordes russes sont prêtes à se ruer sur notre patrie, à massacrer ses derniers défenseurs, à enlever nos femmes et nos enfants, à faire de notre terre sacrée une immense solitude et à peupler, des débris de notre nation, ces solitudes affreuses où les gémissements n'ont plus d'écho,

cet épouvantable ossuaire polonais, que l'on appelle la Sibérie.

— Narbut et Chusco ne voient pas l'avenir aussi en noir, mon oncle, leurs paroles sont pleines d'enthousiasme et leur cœur rempli d'espoir.

— Oui, oui, le patriotisme le plus ardent les enflamme, eux et la plupart de nos jeunes gens. Ils ne sont pas assez âgés pour se rappeler ce que nous avons vu, et ils ont confiance en l'avenir, parce qu'ils n'ont pas vu le passé. A dix-huit ans, j'étais comme eux. Ton père, c'était la bravoure et la loyauté personnifiées, fut un des premiers, en 1830, à prendre les armes pour la cause nationale. La France semblait nous tendre les bras.

Le 29 novembre, jour à jamais mémorable dans nos annales, ce fut moi qui, à sept heures du soir, mis le feu à une vieille brasserie, située sur le quai de Solec, près du palais du Belvédère. C'était le signal. Une heure après, un de nos braves patriotes, Wisoky, entraînait les porte-enseignes, au cri de: Vive la Pologne! et ton père franchissait, avec dix-

efficace contre le radicalisme, doit s'appuyer avant tout sur le droit, la loi, la raison, la vérité.

En un mot, si le parti conservateur français veut remplir sa haute mission, il n'a qu'à se rappeler et à justifier cette parole mémorable d'un homme d'Etat anglais :

« Les radicaux vous promettent des réformes; les conservateurs seuls vous les donneront. » (La Presse.)

L'AMNISTIE.

M. F. Magnard, dans le *Figaro*, fait d'excellentes réflexions sur les réclamations de M. Gambetta en faveur de l'amnistie. Nous reproduisons la fin de cet article, plein de bon sens et de courage :

« Le public de ces charlatans démocratiques n'a pas conscience qu'après tout, c'est lui qui paye les pots cassés, et que, si les rois ont leur chair à canons, les républiques ont leur chair à barricades. Ces messieurs arrangent tout par un mot : ils demandent l'amnistie.

» Hypocrisie sublime ! habileté incomparable ! Quand l'émeute se préparait, ils ont disparu, attendant de loin la tournure que prendraient les choses : si l'Assemblée avait été dispersée, M. Gambetta serait accouru prendre la tête du mouvement communal : elle est restée à Versailles, M. Gambetta n'a pas bougé.

» Ne devait-il pas, puisqu'il se savait puissant, puisqu'un patriotisme aveugle voyait en lui le défenseur de l'honneur national et de la patrie outragée, ne devait-il pas venir à Paris, se mettre entre le comité central et M. Thiers ; essayer sur ces foules qu'on mène avec des mots, qu'on endort avec de la prose rythmée, les effets de son éloquence redondante et de ses puissantes banalités ! N'eût-il pas réussi, il devait le faire ; mais il n'avait garde de se dépenser, le malin ! Il se contente aujourd'hui de réclamer l'amnistie, et cela fait tout autant d'effet.

» L'amnistie ! cela redevient un cri de ralliement depuis quelques jours. L'histoire est, en vérité, fort plaisante. Il semble que l'Etat, quelque forme qu'il prenne, soit un père Dindon que tout le monde peut attaquer, insulter, gruger, dévaliser ; on ouvre les caisses, on brûle les maisons, on emprisonne les réfractaires, on massacre les prisonniers. L'Etat a pour devoir de pardonner tous ces méfaits ; s'il refuse ou s'il hésite, on lui dit carrément qu'il a tort de ne pas suivre une politique d'apaisement, et qu'il doit ouvrir ses bras à ses fils prodiges. Puisque l'ordre est rétabli, grâce à l'absence de ceux qui le troublent, il faut les rappeler au plus vite : tel est, en deux mots, le sens de la politique amnistiale.

» Si l'on veut bien se rappeler un instant que sur trente-trois mille individus arrêtés en mai et juin, vingt-cinq mille environ ont été relâchés, c'est-à-dire amnistiés, acquittés ou graciés, on avouera que le bilan d'une insurrection comme celle de mars, se liquidant à huit mille prisonniers, n'a rien d'exa-

géré. Cependant, je vais plus loin, et sur ces huit mille figurants, j'en relâcherais volontiers six mille encore. Quant au reste, et notamment aux chefs du mouvement, on ne saurait trop les éloigner, et ceci dans l'intérêt de M. Gambetta lui-même, qui trouverait en eux les ennemis les plus impitoyables.

» Supposons, en effet, que M. Gambetta ait succédé à M. Thiers : il ne pourra éviter une insurrection : cela est mathématique. Qui sera à la tête de cette insurrection ? Les martyrs de 1871 : Assi, Vallès, Razoua ; le vieux Pyat, trop faible pour l'action, bénira les combattants dans son journal. Que fera M. Gambetta devenu le représentant légal de l'ordre ? Ce qu'a fait le général Cavagnac, ce qu'a fait M. Thiers, ce qu'ont fait aussi tous les tyrans connus dans l'histoire, y compris ce pauvre Louis-Philippe.

» M. Gambetta, qui est un homme de gouvernement, devrait se rappeler cela et ne pas insister sur l'amnistie, sans quoi on pourrait bien un jour lire, dans la *Justice du peuple*, numéro du 4 juillet 187...

» Au moment où tant de nos frères égarés » par la souffrance et par l'ignorance » pieux sur les pontons et sur les rives in- » hospitalières de la Nouvelle-Calédonie » l'erreur d'avoir cru à une aurore nouvelle » et d'avoir pris au sérieux les discours de » quelques ambitieux, faut-il rappeler à M. » Gambetta, chef du pouvoir exécutif, les » discours que prononçait M. Gambetta, » orateur, sur la nécessité de la politique » d'apaisement ? Ne demandait-il pas l'am- » nistie de tous par tous au fameux banquet » de la Ferté-sous-Jouarre ?

» Les circonstances sont les mêmes. » Pourquoi M. Gambetta a-t-il changé d'o- » pinion ?... Décidément, il y a encore des » Bastilles à prendre. »

» Tous ceux qui aiment sincèrement la République doivent demander deux choses : défense de ne jamais parler d'amnistie pour deux mille individus au moins ; prolongation indéfinie de l'état de siège. »

Et nunc intelligite : Voici ce qu'imprime le *Corsaire*, à Paris, sous l'état de siège :

« D'où venait avant 89 cette apparence d'ordre que les conservateurs remarquent et constatent ? De ceci : que le pouvoir n'était discuté par personne.

» Le sceptre appartenait sans conteste à un homme, en vertu d'un prétendu droit divin contre lequel nul ne songeait encore à s'insurger.

» Pas de compétitions — partant pas de complots, pas de coups d'Etat en perspective.

» Aujourd'hui, nous ne comptons pas moins de quatre compétiteurs en présence.

» Voulez-vous revenir à cet ordre d'avant 89 ? Sur les quatre supprimons-en trois — c'est-à-dire supprimons toute compétition.

» En supprimant la compétition, nous assurons la tranquillité du lendemain.

» Or, pouvez-vous supprimer la République ? Evidemment non. Tuez tous les républicains, ils repousseront.

» Pouvez-vous supprimer les... autres ?

parfaitement. Ils sont en nombre restreint, limité. Une épidémie intelligente en aurait raison en vingt-quatre heures. »

Que penser de cette épidémie intelligente ?

L'Union de l'Ouest dit fort justement :

Nous défions les plus chauds admirateurs de l'éloquence et de la politique de M. Gambetta de concilier entre elle ces deux affirmations, que nous relevons dans le discours de la Ferté-sous-Jouarre :

1. « Il faut une fin à ces révolutions, à cette instabilité. »

2. « Il faut que le changement et la mobilité soient le caractère de la nomination des fonctionnaires de la République. »

Comment la mobilité mettra-t-elle fin à l'instabilité ?

Des mots, des mots, et puis... rien ! *Verba, non res !*

Revue financière.

Après une baisse subite et assurément exagérée, nos fonds publics ont retrouvé beaucoup de solidité ; un mouvement de reprise très-accentué s'est produit : les acheteurs sérieux ont reparu nombreux, délaissant un peu le marché de l'emprunt futur dont l'aspect était devenu moins rassurant. La spéculation, celle du troisième ordre, effrénée et de qualité médiocre, s'en était emparé. Il est évident, du reste, que notre cinq pour cent actuel ainsi que notre trois pour cent ne peuvent se traiter au-dessous du cours d'émission du prochain emprunt, et c'est par cette raison que nous devons retrouver la hausse.

L'emprunt, en effet, est imminent ; il paraît certain qu'il se fera à la fin de ce mois : on veut éviter à la Bourse les embarras d'une nouvelle liquidation ; le gouvernement, la commission, l'Assemblée sont d'accord pour le faire le plus tôt possible. Je sais bien que l'Assemblée ne peut être prorogée maintenant avant le 10 août au plus tôt, et qu'il est d'usage de ne faire les emprunts que pendant les vacances parlementaires, pour éviter toute agitation politique de nature à troubler l'opération, mais on est généralement d'avis qu'on ne s'arrêtera pas à cette difficulté : trop de raisons majeures nous engagent à en finir promptement avec cette affaire.

Quant au succès, on n'ose pas en douter ; on ne se demande pas si l'emprunt sera couvert, ce qui n'est pas douteux, mais combien de fois il le sera, et s'il n'y aura pas un nombre excessif de souscriptions ; il serait bon de se tenir en garde contre cette éventualité qui troublerait, pour longtemps, le marché financier, et ferait courir un danger sérieux au classement des titres.

N'avons-nous pas vu les emprunts faits par la ville de Paris en 1869 et 1871, couverts un très-grand nombre de fois, et entraînés ensuite irrésistiblement vers une baisse féconde en sinistres ? Les Ville 1871, émises à 277, valent aujourd'hui 241.

Que le gouvernement fasse donc tous ses efforts pour parer à ce danger. Il y arriverait en portant à

un chiffre assez élevé, 15 fr. par exemple par 5 fr. de rentes, le versement à effectuer en souscrivant ; il pourrait encore, et ce serait là, si je ne me trompe, une excellente mesure financière, déclarer irréductibles les souscriptions immédiatement libérées ; il mettrait ainsi des bornes à la spéculation et se procurerait sans délai des valeurs considérables. On assure pourtant que les agents de change pourront inscrire en versant des titres au lieu d'argent, sous leur garantie personnelle et la garantie de leur chambre syndicale ; ce sont là des avances obligées envers la haute finance, en face de cette colossale opération qui s'appelle l'emprunt de 3 milliards et demi et réclame le concours de tous.

Le projet de loi de l'emprunt a été voté avant-hier, par l'Assemblée, par assis et levé, à la presque unanimité des votants : on a adopté la rédaction présentée par la commission, qui laisse subsister le projet primitif présenté par le gouvernement, sauf l'addition d'un paragraphe à l'article premier, ordonnant la souscription publique, et un article 4 élevant provisoirement à 3 milliards 200 millions la faculté d'émission des billets de la Banque de France, limitée jusqu'à ce jour à 2 milliards 800 millions.

On se préoccupe, en effet, d'éviter une crise monétaire, et la Banque de France seule est en état de rendre ce service à notre pays. Espérons toutefois que cet article 4 n'est « qu'un excès de précautions, » selon le rapport de M. Vitet, contre une crise qu'on appréhende, mais qui n'aura pas lieu, et que la Banque de France ne sera jamais amenée à user de son droit, ce qui serait extrêmement fâcheux. Mais cette extension donnée à ces opérations ne fait qu'augmenter l'importance de notre grande institution de crédit. Aussi, pendant que toutes les autres valeurs sont extrêmement calmes, la Banque seule, en dehors de nos rentes, donne-t-elle lieu à des affaires actives ; les dividendes qu'elle a distribués à ses actionnaires pour le premier semestre de cette année sont considérables, et le rôle qu'elle aura à remplir dans les opérations de l'emprunt et autres opérations ultérieures ne pourra qu'augmenter la source actuelle de ses bénéfices. C'est là un placement de premier ordre que se disputent les capitalistes sérieux.

Rien à dire sur les autres valeurs ; toutes sont au calme plat.

P.-M. JIDET.

Chronique Politique.

La déclaration si nette et si inattendue de M. Thiers en faveur de la République a rencontré de nombreux sceptiques. En France, beaucoup d'hommes politiques sérieux pensent que c'est là une manœuvre habile du Président de la République pour obtenir le vote de la gauche sur l'impôt des matières premières. Cette opinion est généralement partagée en Angleterre, en Belgique, en Hollande. Il est évident aujourd'hui que la gauche ne s'inquiète plus guère de ses convictions économiques. Son unique préoccupation est de soutenir le Président de la République en toute circonstance.

Sur ce point même, les chefs du parti républicain, M. Gambetta principalement, ne

huit étudiants seulement, le seuil du palais, pour enlever le grand-duc Constantin. Le misérable échappa, en se cachant dans l'appartement de sa femme où les étudiants, par une chevaleresque courtoisie, ne voulurent pas poursuivre leur ennemi. Le lendemain, à la pointe du jour, les troupes russes évacuaient Varsovie.

Nous saluâmes avec transports ce que nous croyions alors être l'aurore de la liberté. Hélas ! ce n'était que le commencement des plus épouvantables malheurs. Les Russes rentrèrent bientôt dans notre patrie et l'inondèrent de leurs armées. Pendant près d'une année nous résistâmes à leurs attaques avec le courage du désespoir.... Et cependant il fallut céder pied à pied. L'Europe nous avait lâchement abandonnés, la solitude s'était faite autour de nous. Aucune voix ne s'élevait pour prendre notre défense. Les ennemis continuèrent à avancer, bientôt ils nous étreignirent d'un cercle de fer et de feu, qui chaque jour allait se rétrécissant.

Enfin le 8 novembre arriva. Le maréchal Paskévitch, franchissant la Vistule, à la tête

de son armée triomphante, rentra de nouveau dans Varsovie dépeuplée. Les potences se dressèrent, les exécutions se succédèrent, les convois de patriotes, hommes, femmes, enfants enchaînés furent dirigés vers la Sibérie, où bien peu de ces malheureux, exténués par les mauvais traitements, ensanglantés par le knout, épuisés par la faim, la fatigue et le poids de leurs fers, devaient arriver ; et au milieu de ce silence de mort, le lieutenant du tsar put écrire ces mots, demeurés tristement célèbres : L'ordre règne à Varsovie !

Oh ! mon enfant, ils n'ont pas vu ces jours de larmes et de deuil, ceux qui songent aujourd'hui à l'indépendance de la Pologne. Les temps marqués par la Providence ne sont pas encore arrivés. Seigneur, Seigneur, vous, pour la gloire duquel nos aïeux ont toujours combattu, éloignez votre calice des lèvres de leurs enfants !

— Mon père, dit la voix mâle de Chusco, qui franchissait en ce moment les dernières marches du perron, mieux vaut la mort que la honte !

Et, se rapprochant des promeneurs, il tendit la main à César.

Le mouvement qu'il fit en entr'ouvrant sa polonaise, laissa apercevoir la crosse d'un pistolet.

— Peste ! fit le Parisien, vous êtes un homme à précautions, à ce que je vois.

— Oui, cela ne nuit pas. Qui sait ce qui peut arriver ? et dans ce pays-ci un pistolet et même deux ne sont jamais de trop.

— Je me réjouis d'avoir si bien deviné vos goûts, Adam, et j'espère que vous voudrez bien accepter une assez bonne carabine que je vous ai apportée de Paris ?

— Comment, vous avez franchi la frontière avec une carabine ?

— Avec trois, car j'en destine une à chacun de mes cousins.

— Et l'on ne t'a pas confisqué cet arsenal ?

— Mais non, pas le moins du monde, j'ai donné quelques roubles aux douaniers.

— Oh ! la clef d'or, la clef d'or, quels miracles elle produit, s'écria Chusco.

— Et puis, ta qualité de Français t'a

sans doute protégé, ajouta Wladimir.

— Ma foi, je ne m'en suis pas douté, et....

— Si l'on vous eût cru Polonais, les choses ne se seraient pas passées ainsi, interrompit Chusco. A moi, on m'aurait confisqué un canif, sous prétexte que les armes sont prohibées. Assurément, vous ne pouviez me faire un plus agréable cadeau.

— On vous a donc confisqué vos armes, ici ?

— Oh ! je le crois bien. On a eu soin de désarmer tous nos paysans, du moins, les Russes le croient. Cependant, au besoin.... Mais bah ! ils ont encore leurs faux, dont la lame.... A propos, comment avez-vous trouvé notre répétition de la prairie ?

— Je n'avais rien vu d'aussi émouvant, et surtout lorsque Stiépan....

— Il fera bien beau aujourd'hui, remarqua Wladimir, en serrant le bras de son neveu.

— Oui, très-beau, fit celui-ci assez étonné de cette remarque.

(La suite au prochain numéro.)

prennent pas la peine de cacher qu'il faut avant tout conserver M. Thiers au pouvoir pour garder la République. Les intérêts économiques du pays ne passent que bien après cette considération. Le vote de la gauche sur la question des matières premières paraît donc acquis d'avance au Président de la République. Les forces parlementaires qui doivent constituer une majorité sont prêtes, et M. Thiers sait qu'il peut compter, sans réserve aucune, sur la gauche de l'Assemblée.

Un radical sincère disait hier à ce sujet : « Il ne s'agit plus de liberté commerciale, d'intérêts industriels et de principes économiques, il s'agit de faire affirmer la République par M. Thiers, d'une manière définitive... Après nous verrons. »

Si M. Thiers ne s'était pas déclaré en faveur de la République, la gauche aurait voté contre l'impôt des matières premières. Mais M. Thiers défend la République, et l'on votera l'impôt.

Toujours la même tactique qui consiste à faire passer les intérêts de la République avant ceux de la France elle-même.

Aujourd'hui jeudi, grand dîner diplomatique chez le Président de la République.

On compte au nombre des invités :

Djemil-Pacha, ambassadeur de Turquie ; Khalil-Pacha, ambassadeur de Turquie à Vienne ; lord Lyons ; MM. Olozaga, Nigra, Beyens, etc.

Divers journaux ont fait connaître inexactement le résultat des travaux de la commission électorale. Voici des renseignements plus sûrs.

Le scrutin de liste est conservé.

L'âge requis pour être électeur est vingt et un ans.

Condition indispensable : Un an de domicile.

Le nombre des députés est réduit de 200.

Dans les départements qui comprendront un grand nombre de députés, on formera des circonscriptions de dix députés chacune. Ce serait la seule exception au principe du scrutin de liste.

La commission doit se réunir samedi prochain pour nommer son rapporteur. On croit que le choix des commissaires se portera sur M. de Ventavon ou M. Bardoux.

L'EMPRUNT.

Hier matin, M. le Président de la République a eu une longue conférence avec M. de Goulard, ministre des finances, M. de Roussy, directeur du mouvement des fonds, et M. Dutilleul, directeur de la comptabilité générale. Cette réunion avait pour but d'arrêter les mesures à prendre en exécution de la loi d'emprunt.

A une heure, M. le baron de Rothschild a été reçu par M. Thiers.

On assure que le gouvernement n'a pas encore pris de résolution définitive sur la part qu'il ferait dans la souscription ferme au syndicat financier et aux grands établissements de crédit français et étrangers.

Les réserves formulées par le rapport de M. Vitet, sur les inconvénients que présenterait une intervention trop considérable de la spéculation dans l'emprunt, rendent plus difficiles les concessions qui pourront être faites par le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, les nouvelles arrivées de l'étranger et des départements semblent ne laisser aucun doute sur le complet succès de ce grand et patriotique effort de notre crédit national.

Rien n'est encore arrêté concernant l'époque, le taux et les conditions de l'emprunt ; mais on présume que l'émission aura lieu vers la fin de juillet. On assure que les agents de change seront admis à souscrire en versant des titres au lieu d'argent sous leur garantie personnelle et sous celle de la chambre syndicale ; ils devront retirer les titres et verser l'argent lors de la répartition. Cette catégorie de titres et les bons du Trésor seront probablement les seules valeurs qui pourront être admises comme versement de garantie.

Informations militaires.

Par décret du Président de la République, a été promu au grade de commandeur de l'ordre national de la Légion-d'Honneur,

M. le colonel d'infanterie de marine Brière de l'Isle (Louis-Alexandre-Esprit-Gaston).

On annonce la mort du général de division Dejean. Le vicomte Charles-Pierre Dejean était directeur de la cinquième direction du ministère de la guerre. Il avait appartenu au conseil d'État sous l'Empire. Lorsqu'en 1870 le général Lebœuf fut créé major général de l'armée, le vicomte Dejean fut chargé de l'intérim du ministère de la guerre. Sa mort a été subite. Elle est attribuée à la rupture d'un anévrisme. Le général Dejean n'avait pas soixante-cinq ans. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur.

Le colonel Latreille et le chef d'escadron de Beaugerny, de l'arme de l'artillerie, membres du comité des fortifications, viennent de partir pour La Rochelle.

Le comité des fortifications a décidé que deux quartiers d'artillerie seraient créés dans cette ville ; le ministre de la guerre en a avisé la municipalité avec laquelle ces deux officiers supérieurs sont chargés de s'entendre.

Une école de sous-officiers d'infanterie de marine doit être également créée à La Rochelle.

On sait qu'un grand nombre de villes se disputent l'avantage de posséder une des écoles d'artillerie qui vont être créées par suite de la réorganisation de l'armée.

La ville de Calais, qui possède une magnifique plage où pourrait être établi un des polygones les plus vastes et les plus commodes à tous les points de vue — c'est du moins ce qu'a constaté la commission supérieure de tir qui fonctionne en ce moment même à Calais, — vient d'offrir au ministère de la guerre de consacrer une somme de 400,000 fr. à l'installation d'une école d'artillerie dans cette place.

(Journal des Débats.)

La municipalité de Castres a été reçue samedi par M. Thiers, auquel elle a offert une subvention de 600,000 francs pour l'établissement, à Castres, d'une école d'artillerie. Cette proposition sera étudiée avec toutes celles de même nature qui abondent à la présidence.

On écrit de Berlin pour signaler un fait qui produit une grande sensation dans le monde politique et militaire, et qui en produira également une aussi vive à Saint-Petersbourg.

Le colonel Von Verdy du Vernois, qui était attaché à l'état-major général, vient d'être nommé chef d'état-major du premier corps de l'armée prussienne, détaché en observation sur la frontière russe. Cet officier supérieur jouit d'une grande réputation ; il a été chargé de travaux topographiques et de reconnaissances militaires sur la frontière française au moment de la déclaration de guerre. Il connaît parfaitement ce service. On assure qu'il va remplir sur la frontière de l'empire russe une mission topographique spéciale.

Nouvelles diverses.

Les journaux de Vienne annoncent comme positif que l'ex-empereur Napoléon est attendu à Carlsbad dans les premiers jours d'août.

Le général des fédérés Henry, condamné à mort par le 9^e conseil de guerre, a été informé que sa peine avait été commuée en celle de la déportation dans une enceinte fortifiée.

Le commandant du fort de Quélern a reçu avis de l'arrivée, pour le 15 ou le 16, de Blanqui, condamné, comme on le sait, à la déportation. Le fameux révolutionnaire attendra là le moment d'être embarqué sur le transport qui doit le conduire à la Nouvelle-Calédonie.

Le général des religieux de Saint-Bruno vient d'ouvrir, à Saint-Laurent-du-Pont, une école gratuite en faveur des sourds-muets, avec l'intention de fonder plus tard pour eux une colonie agricole, qui leur permettra de gagner leur vie et d'avoir une honorable retraite pour leurs vieux jours.

Toutes les demandes doivent être adres-

sées au Procureur général de la Grande-Chartreuse et être accompagnées d'un extrait de baptême constatant que l'enfant a plus de dix ans et pas plus de quinze ; un certificat de médecin, constatant qu'il a été vacciné, qu'il n'est ni idiot, ni atteint de maladie contagieuse ou incurable et un certificat du percepteur, établissant que les parents sont dans l'impossibilité de payer une pension ordinaire.

Comme l'école est fondée gratuitement pour les enfants pauvres, si des parents ayant de l'aisance voulaient y faire entrer un enfant de leur famille, ils auraient à payer une pension déterminée.

LA BANDE DE LA TAILLE.

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône, siégeant à Aix, vient de rendre son jugement dans l'affaire de la bande de la Taille.

Les plaidoiries des avocats des prévenus se sont terminées le 15 juillet. De courtes répliques ont été faites par l'avocat général, auquel les deux principaux accusés seuls ont répondu.

Le lendemain, le président des assises a fait son résumé de l'affaire. Une dépêche d'Aix, en date du 17 juillet, nous apporte le verdict du jury.

Garbarmé et Galetto sont condamnés à mort ; Tringhieri, à dix ans de réclusion.

Bellora et Montegazza subiront vingt ans de travaux forcés, Montalbetta est condamné à cinq ans de prison, et la femme Arèse, aux travaux forcés à perpétuité. Les autres accusés sont acquittés.

On écrit de Brest, 14 juillet, au Figaro :

Des rumeurs calomnieuses circulaient dans la ville depuis quatre jours. Elles atteignaient une femme des plus honorables et un Père jésuite, appartenant à la maison de Brest. Ces bruits, habilement propagés dans la population ouvrière du port et des faubourgs, furent perfidement exploités par deux journaux cramoisis du crû, le *Republicain* et l'*Electeur*, et pendant quatre jours l'établissement des Pères jésuites devint le lieu de rendez-vous de tous les brailleurs et de tous les démagogues de Brest.

Jeudi, les fenêtres de la façade furent brisées à coups de pierre.

La police impuissante à arrêter la foule se vit obligée à recourir à la force armée. Quelques enragés furent arrêtés et aussitôt relâchés.

Vendredi, le tumulte recommença ; tous les voyous de Brest se mêlèrent à la bagarre. L'établissement fut attaqué de nouveau et le commissaire central reçut des contusions à la tête et à l'épaule.

Ces forcenés s'exaltaient en hurlant des cantiques religieux : « *Esprit-Saint, descendez en nous, etc.*, » et se livraient à des parodies indécentes. Le mot d'ordre était : « A bas les jésuites ! »

Cependant le parquet avait eu vent des bruits calomnieux et avait ouvert une enquête. Elle devait porter sur ce fait prodigieux, invraisemblable, inouï :

Un Père jésuite avait été vu descendant du train de Châteaulin avec une dame portant un nom des plus estimés !

M. le maire de Brest fit placarder un avis annonçant à la population que le parquet avait évoqué l'affaire.

Les deux journaux précités soufflèrent de nouveau sur le feu, en faisant le procès des PP. jésuites de Brest.

Samedi, en présence de rassemblements de plus en plus nombreux et menaçants, force a été à l'armée et à la police de charger, sabre au poing et la baïonnette au canon.

Plusieurs arrestations ont été opérées et maintenues.

Les RR. PP. jésuites étaient en instance depuis fort longtemps pour l'installation d'un collège à Brest. L'ouverture en était fixée aux premiers jours d'octobre.

Est-ce une machination contre eux, ou un simple prétexte pour les perturbateurs qui n'avaient pas osé faire leur démonstration le jour de la Saint-Jean, fête chômée par ordre du ministre de la marine ?

Le résultat de l'enquête, faite avec une désespérante lenteur par messieurs du parquet de Brest, est attendu avec une impatience difficile à décrire.

EMPRUNT NATIONAL FRANÇAIS.

L'Office de fonds publics et de change reçoit dès à présent les fonds destinés à souscrire

l'Emprunt National et paie l'intérêt de 3 0/0 jusqu'au jour de l'émission. *Souscriptions irréductibles.*

Envoi sur demande de la circulaire indiquant les conditions.

A. LOPES DIAS, DIRECTEUR,
162, Rue Montmartre. — Paris.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

La *Gazette des Tribunaux* annonce la mort de M. Saillard, conseiller à la Cour de cassation, ancien président de chambre à la Cour de Paris.

L'honorable magistrat a succombé, à une douloureuse maladie qui, depuis plusieurs mois, le tenait éloigné du Palais.

Né à Montrevault (Maine-et-Loire), le 22 septembre 1803, M. Saillard allait atteindre sa soixante-neuvième année. Il était entré dans la magistrature en septembre 1830 par le poste de substitut de procureur du roi au tribunal de Sens. Magistrat à Paris depuis 1844, date de sa nomination aux fonctions de substitut au tribunal de la Seine, il montra de la fermeté et de la modération dans la présidence de la Cour d'assises et dans celle de la chambre des appels de police correctionnelle. Il appartenait, depuis le 5 mars 1869, à la Cour de cassation, où il siégeait à la chambre criminelle.

M. Saillard avait été conseiller général de Maine-et-Loire, pour le canton de Montrevault. En 1867, il ne fut pas réélu ; les électeurs lui avaient préféré M. le vicomte Joseph d'Armaillé, qui l'a précédé de quelques jours dans la mort.

(Union de l'Ouest.)

On lit dans le *Charentais* d'avant-hier : « Un convoi de douze réfugiés espagnols est arrivé à Angoulême ce matin, à 3 heures 37 minutes. Ils ont été immédiatement dirigés, sous la conduite de la gendarmerie, sur Angers, lieu fixé pour leur internement. »

Un concours pour les animaux de l'espèce asine, mulassière, des espèces chevaline, bovine, ovine et porcine, ainsi que pour les animaux de basse-cour, aura lieu à Fontenay-le-Comte, le samedi 7 et le dimanche 8 septembre prochain.

Il sera aussi distribué, dans cette réunion, des prix aux fermes les mieux tenues, aux serviteurs ruraux les plus dignes de récompenses, ainsi qu'aux laboureurs qui exécuteront leurs tâches le mieux et le plus rapidement.

Des prix et des médailles seront mis à la disposition du jury pour les meilleurs instruments d'agriculture exposés et les plus belles collections de grains, grânes, tubercules ou plantes alimentaires, industrielles, textiles ou fourragères, ainsi qu'aux menus produits des fermes.

Un concours pour l'industrie linière et pour les chanvres aura lieu à Vix (Deux-Sèvres), le 8 décembre, à midi. Les primes ci-après indiquées seront décernées aux produits les meilleurs, quel que soit leur mode de préparation.

Les concurrents devront exposer au moins 60 kilos de lin par paquets de 4 kilo 500 grammes au plus, et, pour les chanvres, 50 kilos au moins. Ces quantités, *minima*, seront rigoureusement exigées.

Monsieur le Rédacteur,

Je me vois encore obligé d'avoir recours à la publicité : On fait courir de nouveau le bruit que je quitte les affaires. Je prie mes clients d'être persuadés qu'il n'en est rien.

Je ne veux faire aucune réflexion ; mais, je le répète, je n'ai nullement l'intention de quitter, et les relations me sont tellement faciles et agréables que je les continuerai autant qu'il me sera possible.

Jules PICHÉRIE-BOUCHE,
Horloger, m^d bijoutier, rue St-Jean,
à Saumur.

Dernières Nouvelles.

La séance de jeudi s'est encore terminée au milieu des luttes et des conflits ; elle avait

commencé par une discussion d'affaires et elle a fini par des provocations inutiles et des déchirements douloureux.

L'ordre du jour de la droite, signé par MM. Johnston, de Montgolfier, Flotard et autres, qui avait été déposé hier et qui fut ensuite retiré, demandait l'ajournement de la discussion, ce qui, en vertu du règlement, ne permettait pas le scrutin public.

La gauche déposa alors une proposition d'ordre du jour qui aurait eu la priorité et sur lequel les partis auraient pu se compter. Cette proposition a été aussi retirée.

Des réunions parlementaires ont été tenues hier soir et ce matin pour examiner la conduite à suivre. La droite ne paraît pas vouloir poser la question de confiance et il n'est pas probable qu'elle reprenne aujourd'hui l'ordre du jour de M. Johnston.

Les délégués lyonnais agissent activement auprès des députés pour empêcher le vote de l'impôt sur les matières premières.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Messieurs Paul Klotz et C^{ie}, Banquiers, 11, rue de Châteaudun, à Paris, ont l'honneur d'informer leurs clients et le public qu'à partir de ce jour ils reçoivent les versements pour la **SOUSCRIPTION AU NOUVEL EMPRUNT DE TROIS MILLIARDS**. — Les fonds doivent être adressés par lettres chargées.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésicière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et

d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxvain, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésicière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TExier, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

La première édition de *la France, nos fautes, nos périls, notre avenir*, par M. le comte A. de Gasparin, a été enlevée en une semaine chez les éditeurs Michel Lévy frères, et déjà la deuxième édition est presque épuisée. Cet ouvrage a sa place marquée au premier rang parmi les publications les plus importantes et les plus considérables du moment. Nulle œuvre ne mérite plus l'attention sérieuse du lecteur que ce livre d'un grand patriote et d'un libéral convaincu, écrit sous l'impression même de nos désastres.

Bulletin commercial et agricole.

CHOLET. — *Marché du 13 juillet.*

Froment (l'hect.), 23 50. — Avoine, 8.
Haricots, 40.
Foin, les 100 kil., 5. — Paille, les 100 k., 5 20.
Bois de chauffage, le stère, 15 fr.
Bœufs de boucherie : viande nette, le kil., 1 30.
— Vaches, 1 50. — Veaux, 1 80. — Moutons, 1 80.
— Porcs, 1 60.

SEGRÉ. — *Marché du 16 juillet.*

Froment, 22. — Avoine, 9. — Orge, 9 50. — Seigle, 14 50.

Pommes de terre, 7.
Blé noir, 10.
Foin les 1,000 k., 55 fr. — Paille, 40.

CANDÉ. — *Marché du 15 juillet.*

Foin (la charretée de 1,050 kilos), 45 à 50 fr.
Colza, 23 50.
Pain (les 6 kilos), 2 30.
Volailles (la couple), 1 75 à 3 fr.
Œufs (la douzaine), 70 c.
Beurre (le 1/2 kil.), 1 fr.

BRAUFORT-EN-VALLÉE. — *Marché du 17 juillet.*

Farines, 45 » (les 100 kil.)
Froment, l'hect., 22 50 — Seigle, 11 ».
Orge, 10 f. — Avoine, 8 f.
Chenevis, 14 f. — Fèves, 13 f.
Graine de luzerne, de trèfle et de sainfoin, 140 f. les 100 kil.
Colza, 25 f.
Paille, 30 f. les 65 kil. — Foin, 45 f. les 1,050 kil.
Chanvre, 100 f. les 100 kil.
Pommes de terre, 5 f. l'hect.
Pain, 2^e qualité, 2 f. 20 les 6 kil.
Bœuf, 1 50 le kil. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 f. — Porc, 1 80.
Beurre, le 1/2 kil. 95 c. — Œufs, la douz., 90 c.
— Volailles, la couple, 3 25.

BOURGUEIL. — *Marché du 16 juillet.*

Froment, 1^{re} qualité (l'hect.), 77 kil. 23 f. — Seigle, 12 f. — Orge, 9 f. — Avoine, 8 f.
Vins. — Bourgueil, 1871, 1^{re} qualité, 100 f. — 2^e qualité, 85 fr. — Restigny, 85 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54	10	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	860	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	360	»	7 50
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	50	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	»	5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	367 50	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	410	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	472 50	1 25	»
5 % Emprunt	84	40	»	Crédit Foncier d'Autriche	885	15	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	397 50	»	23 75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	205	»	»	Est, jouissance nov.	565	2 50	»	Orléans	276	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	385	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	837 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	272	»	»
— 1865, 4 %	438	75	»	Midi, jouissance juillet	567 50	»	2 50	Est	271	»	»
— 1869, 3 % t. payé	271	50	3	Nord, jouissance juillet	957 50	12 50	»	Nord	387 75	»	»
— 1871, 3 % t. payé	242	50	1 50	Orléans, jouissance octobre	830	5	»	Ouest	271	»	»
— libéré	243	»	7	Ouest, jouissance juillet, 65	502 50	2 50	»	Midi	271	»	»
Banque de France, j. juillet	3747	50	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	260	»	»
Comptoir d'escompte, j. août	660	»	8 75	Compagnie parisienne du Gaz	675	»	2 50	Vendée	255	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	477	50	»	Société Immobilière, j. janv.	21	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	»	»								

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
Le dimanche 4 août 1872, à l'heure de midi.

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

LES IMMEUBLES

Ci-après :

1^o Une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 81, comprend au rez-de-chaussée : cour, jardin, lieux d'aisances, bûcher et pompe, salon, salle à manger, jardin, cuisine, buanderie, deux celliers en soubassement, et, à la suite du jardin, un corps de bâtiments, composé de quatre pièces au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus; Quatre chambres au premier étage;

Deux mansardes et deux greniers; Joignant au midi au passage commun, au nord la rue Saint-Nicolas, au levant Chasles et au couchant M. Foucher.

2^o Une maison de fermier, cour et servitudes; le tout contenant 35 ares 77 centiares, située à Panvigne, commune de Villeberrier, joignant au couchant Germain, au nord un chemin d'exploitation, au levant Germain et au midi la rue de la Séguinière.

3^o Soixante-deux ares 84 centiares de terre et pré, à la Brèche, même commune, joignant au nord M. Cadieu, au levant M. Jumeau, au midi un chemin d'exploitation et au couchant M. Denis.

4^o Trente-et-un ares 84 centiares de terre, audit canton de la Brèche, joignant au midi M. Denis, au couchant Fraimbault, au nord M. Rozières et au levant la rue de la Brèche.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (378)

Etude de M^e LEMOINE, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 21 juillet 1872, à midi.

Au Chapeau, près Saumur, chez M. Poirier.

Par le ministère de M^e LEMOINE, notaire aux Rosiers.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. Sèchet-Salmon marchand boulanger aux Rosiers.

DÉSIGNATION.

§ 1^{er}. — Commune de Villeberrier.

1^o Une maison, composée d'une chambre à feu, grenier dessus, écurie à côté, située sur un morceau de terre, au canton des Sucs, portée au cadastre sous les n° 320, 321 et 322, section A, pour une contenance de 27 ares 50 centiares, joignant M. Maurice.

2^o Trente-cinq ares de terre, au même lieu (n° 324, section A), joignant au couchant M. Guillemet et au levant la Rue-Poirier.

3^o Vingt-sept ares 50 centiares de terre, au même lieu (n° 325, section A), joignant au nord le Champ-Poirier, au levant et au couchant les deux morceaux précédents.

4^o Douze ares de terre, aux Pâturageaux (n° 393, section A), joignant au couchant Arrault.

5^o Vingt-huit ares de terre, aux Ronderais (n° 362, section A), joignant M^{me} Camin.

Commune de Vivy.

6^o Vingt deux ares de pré, en la Fresnaie, joignant MM. de Perrochet et M^{me} Laborie.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e LEMOINE. (374)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
BEAU GLOS DE VIGNE
De 60 ares.

Maison, remise, écurie, cave, pressoir, pompe, bassins, arbres à fruits, au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux.

S'adresser à M. MOCARD, rue Bodin, ou à M^e CLOUARD, notaire. (368)

A VENDRE
Ensemble ou séparément.

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

A VENDRE
D'OCCASION,

UN BUREAU NEUF avec tiroir, pour travailler debout. S'adresser à M. HUBLLOT, menuisier, rue de la Tonnelie.

A LOUER
Présentement.

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

M^{me} ESTIENVROT, Grand'Rue, n° 15, à Saumur, se charge de réparer toutes espèces de tapisseries, les antiques et les modernes. (379)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
DES RACES HUMAINES.

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument.

Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Volant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

MOISSONNEUSES
RATEAUX, FAUCHEUSES, FANEUSES,
Grillages mécaniques.

TH. PILTER

68, quai Jemmapes, à Paris.

Certifié par l'imprimeur soussigné.